

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/12/2012

Réception par le Prefet : 11/12/2012

Publication : 13/12/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2012-6-6-9

Séance du mercredi 5 décembre 2012

BUDGET PRIMITIF 2013



POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- de voter une autorisation de programme (AP) d'investissement d'un montant total de 1,5 M€ sur le programme F244,
- de voter des crédits de paiement d'investissement d'un montant total de 1,6 M€ à inscrire comme suit :
 - 1,3 M€ pour les opérations des années antérieures répartis comme suit :
 - 0,7 M€ sur le programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 20415 ;
 - 0,6 M€ sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94 dont 0,1 M€ sur la nature 20414 et 0,5 M€ sur la nature 20415 ;
 - 0,300 M€ pour les opérations nouvelles sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 20415 ;
- de voter des crédits de paiement pour le fonctionnement d'un montant total de 655 000 € à inscrire comme suit :
 - 606 260 € pour la participation statutaire aux syndicats mixtes, sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6561 ;
 - 10 000 € pour l'Observatoire de la Montagne, sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 ;

- 30 740 € pour la prise en charge du déneigement, sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, dont 25 500 € nature 65735, et 5 240 € nature 65734 ;
 - 8 000€ sur le programme F744, chapitre 011, fonction94, nature 6281 pour la cotisation 2013 à l'ANEM.
- de donner délégation à la Commission permanente
- pour valider les opérations annuelles figurant dans les projets de développement, affecter et engager les financements dans le cadre du budget annuel,
 - pour engager les crédits de paiement par syndicat mixte pour la participation du Département à leur fonctionnement,
 - pour valider les conventions de financement ou leurs avenants à intervenir, notamment avec les syndicats mixtes.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a horizontal line through them, and a vertical line extending downwards from the 'T'.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions